**Déclaration du Directeur exécutif de l'UNFPA, le Dr. Babatunde Osotimehin, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, 10 décembre 2012**

**La participation commence au foyer: Les droits procréatifs sont la clef d'une participation authentique**

En cette Journée des droits de l'homme, nous nous réunissons pour célébrer le droit pour tous de participer à la vie publique. Ce droit est clairement reconnu dans la cadre international des droits de l'homme, mais la Déclaration sur le droit au développement de 1986 place tous les êtres humains au centre du développement et souligne que la participation ne conduira à l'autonomisation que dans la mesure où elle est libre, active et authentique. Cela implique qu'il est important de faire entendre sa voix, mais insuffisant pas à moins de pouvoir s'exprimer librement et sur la base d'une information pertinente, exacte et accessible à tous.

Partout dans le monde, femmes et jeunes affrontent encore des formes multiples de discrimination, qui les empêchent d'exprimer librement leurs besoin et exigence de faire leurs propres choix de vie et d'exercer pleinement leur contrôle sur les processus qui les affectent dans les sphères publique et privée. Pour que les choses changent, il faut que les femmes et les jeunes marginalisés et exclus soient pourvus de l'information, des savoir-faire et capacités nécessaires pour plaider leur cause et mener leur vie dans la dignité et le bien-être, en particulier concernant leur droit à la santé sexuelle et procréative.

Connaissances et savoir-faire peuvent s'acquérir de multiples manières: au foyer, à l'école, dans un cadre communautaire, ou à l'aide des diverses formes de médias, notamment les médias sociaux. Dans l'action de l'UNFPA promouvant la santé sexuelle et procréative et les droits procréatifs, nous voyons comment l'aptitude d'une femme à décider de manière libre et responsable du nombre de ses enfants et de l'espacement de leur naissance est un aspect fondamental de ses droits et de son processus de prise de décisions. Si une fillette jouit de la protection de sa famille pour échapper à un mariage d'enfants et reçoit un minimum d'éducation secondaire qui lui ouvre des perspectives de réaliser pleinement son potentiel; si une adolescente se voit donner accès à l'information et à l'éducation à la sexualité pour prévenir une grossesse non désirée; si elle est à l'abri de toute forme de brimades ou discrimination, alors toutes les femmes et filles dans ce cas auront une meilleure chance de posséder les compétences et les attitudes positives leur permettant de participer activement à leur communauté et de diriger un jour leur nation.

Le droit à la participation est un droit inaliénable, inhérent à la vie et aux aspirations de chacun tout au long du cycle de vie. En cette journée spéciale, souvenons-nous que le droit à participer à la vie publique commence au foyer, gardant à l'esprit que le respect des droits procréatifs et l'affranchissement de toute forme de discrimination, de coercition et de violence constituent les fondements solides de sociétés ouvertes à tous et prospères.